



Pour citer cet article :

Petroff (Thomas), « Réflexions sur les statistiques criminelles : Le problème de la délinquance juvénile », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, tome XIX, n°1, janvier-mars 1964, pp. 117-127.



Réflexions sur les statistiques criminelles

Le problème de la délinquance juvénile

par Thomas PETROFF

Assistant au Centre français de droit comparé.

Il n'est pas nécessaire de souligner l'intérêt pratique des statistiques criminelles pour suivre l'évolution de la criminalité tant sur le plan national que sur le plan international. Mais on sait également que les statistiques posent de graves problèmes chaque fois qu'on essaie de faire une étude comparative des chiffres fournis par les rapports nationaux.

Les difficultés auxquelles se heurte le comparatiste pour dégager l'évolution de la délinquance sur le plan international sont multiples et de caractère différent. Elles ont été déjà traitées ici même par des spécialistes. Pour cette raison nous n'avons pas cru nécessaire de les exposer de nouveau. Les plus importantes sont relatives à la méthode employée pour l'établissement des statistiques. Elle varie d'un pays à l'autre et cette variété est à l'origine de lacunes et d'erreurs dans les rapports nationaux. D'autre part certaines statistiques expriment les infractions venues à la connaissance de la police, tandis que les statistiques judiciaires concernent les condamnations prononcées par les tribunaux. D'autres enfin se réfèrent au nombre des détenus dans les prisons. D'un ordre différent, mais non moins importantes, sont les difficultés relatives à l'exactitude des données statistiques et celles qui viennent de l'existence de systèmes juridiques différents. Il est évident aussi que la comparaison des chiffres statistiques à l'échelon international ne peut se faire qu'avec prudence et sur un plan général. Enfin les rapports annuels de statistiques gardent le silence sur les causes favorisant l'ambiance dans laquelle la criminalité germe, se développe et progresse. On y trouve rarement des explications et des commentaires sur les facteurs qui ont conditionné l'augmentation ou la diminution de la délinquance.

Il est indéniable cependant que depuis la dernière guerre des efforts louables ont été tentés par les spécialistes d'un grand nombre de pays dans le but de remédier aux graves problèmes que posent l'établissement des statistiques et leur utilisation dans le domaine comparatif. Signalons d'autre part que d'incontestables progrès ont été réalisés sur le plan international grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission internationale de Police criminelle. En effet les rapports de statistiques criminelles publiés par cette dernière Commission sont, quoiqu'incomplets, d'une grande utilité pour les comparatistes. Certes les *Statistiques*

criminelles internationales de l'Interpol ne font que reproduire les rapports nationaux envoyés par les Etats, mais il n'en est pas moins vrai qu'elles contribuent à l'élaboration de normes communes à un grand nombre de pays pour l'établissement des statistiques. Bien sûr les résultats pratiques de ces tentatives sont insuffisants pour écarter les contradictions entre les différentes statistiques criminelles. Pour cette raison l'interprétation et la comparaison des données statistiques pour mesurer l'évolution de la délinquance sur le plan international ne peut se faire que sur des chiffres relatifs.

En ce qui concerne plus particulièrement les statistiques criminelles nationales relatives à la délinquance juvénile, elles présentent un grand nombre de lacunes et d'erreurs quant à la portée numérique, à la composition et à l'évolution du phénomène.

En premier lieu, il n'existe pas, on le sait, de critère commun à tous les pays en matière de majorité pénale : celle-ci varie suivant le pays, la race, le climat... Dans certains pays (Allemagne fédérale, Etats-Unis, France), elle est fixée à dix-huit ans ; dans d'autres (Angleterre, Egypte, Victoria...), à dix-sept ans ; dans d'autres encore à seize ans (Israël et Singapour), ou vingt et un ans (Luxembourg, Turquie...). Il est clair, dans ces conditions, que toute comparaison de chiffres d'un pays à un autre risque de fausser le taux de la délinquance des jeunes et la place qu'elle occupe dans la criminalité générale. Une autre difficulté provient du fait qu'il n'existe pas de catégories d'infractions spéciales aux mineurs, qui sont compris dans les statistiques criminelles générales. Ceci rend difficile une comparaison entre majeurs et mineurs. Enfin, la plupart des statistiques ne permettent pas de calculer l'indice ou le volume de la délinquance juvénile par rapport à la criminalité générale.

En second lieu, il faut remarquer que les statistiques ne présentent pas toutes une répartition des mineurs suivant l'âge et le sexe, ni une classification des jeunes délinquants suivant la gravité de l'infraction. Il faut souligner d'autre part que la délinquance juvénile en groupe, qui est en hausse dans la plupart des pays industrialisés, reste étrangère aux statistiques criminelles, ce qui, à notre avis, est une grave lacune¹.

* * *

Sans se dissimuler ces difficultés, qui résultent des renseignements hétérogènes et incomplets des statistiques, nous avons pensé qu'il serait intéressant de présenter à nos lecteurs un *exposé informatif* sur le sens de l'évolution de la délinquance juvénile, d'après les données statistiques d'un nombre limité de pays et pendant une période donnée (1958-1961).

Avant d'examiner les chiffres, précisons que les comparaisons de pays à pays ne devront se faire que d'après des données relatives : on sait que la criminalité réelle est toujours supérieure à la criminalité apparente, étant donné qu'un grand nombre d'infractions restent inconnues. Il ne

1. Sur la question des bandes en France, une remarquable étude vient d'être publiée par le Centre de formation et de recherches de l'Education surveillée de Vaucresson, *La délinquance des jeunes en groupe*, Ed. Cujas, 1963.

faut pas oublier non plus que l'examen des chiffres statistiques relatifs à la délinquance apparente impose une prudente réserve en ce qui concerne l'exactitude des renseignements.

Allemagne fédérale (y compris Berlin-Ouest)

Les statistiques criminelles pour la période 1958-1961 laissent apparaître une légère augmentation de la délinquance juvénile en Allemagne fédérale (*Polizeiliche Kriminalstatistik*, 1961). Selon le rapport annuel, la délinquance des mineurs se traduit par un accroissement de 4,2% entre 1960 et 1961. Comme la population n'a augmenté pendant la même période que de 1,1%, il en résulte que le nombre des jeunes délinquants s'est accru de 3,1%. Pourcentage assez élevé si on tient compte que la criminalité totale pendant cette période n'a varié que de peu.

Pour l'année 1961 le total des infractions est de 1.333.839. La participation des jeunes délinquants pendant cette période se divise en trois groupes suivant l'âge :

- au dessous de 14 ans, 46.790 ;
- de 14 à 18 ans, 113.749 ;
- de 18 à 21 ans, 169.250 ;

Si on compare les chiffres de l'année 1961 à ceux de 1960 et de 1959, l'indice de la criminalité globale en pourcentage fait apparaître pour les trois dernières années une diminution légère de la délinquance chez les adultes des deux sexes et un accroissement de la délinquance juvénile. En gros, environ 11% des délinquants sont des mineurs, mais parmi les auteurs de vols graves et de vols simples les mineurs atteignent la proportion de 25%.

Toutefois les statistiques de l'Allemagne fédérale ne parlent pas des causes qui ont provoqué cette augmentation de la délinquance juvénile, qui est due, pour une part, à la poussée démographique de la population.

Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord

Si on examine les chiffres fournis par les *Statistiques criminelles internationales* de l'Interpol pour 1959 et 1960 sur la délinquance en Angleterre, il se dégage une augmentation de la criminalité générale en chiffres absolus et un accroissement de la délinquance juvénile en 1960 par rapport à l'année précédente. La situation se présente comme suit :

- 1959 : total des infractions, 675.626 ; affaires résolues, 302.044 ; auteurs des infractions, 153.200, dont 53.183 mineurs ;
- 1960 : total des infractions, 734.713 ; affaires résolues, 330.251 ; auteurs des infractions, 163.482, dont 57.360 mineurs.

Il ressort de ces chiffres que la délinquance juvénile représente environ 35% de la criminalité générale. La participation des délinquants mineurs se manifeste surtout dans le domaine des vols graves. Ce qui étonne également, c'est la participation élevée des mineurs de moins de quatorze ans dans les vols simples et surtout dans les vols graves. Il faut remarquer que

c'est en Irlande du Nord que la délinquance juvénile est la plus basse du Royaume-Uni.

Autriche

Les statistiques criminelles autrichiennes (*Kriminalstatistik für das Jahr 1957*, Vienne, 1959) donnent une vue générale de l'évolution de la criminalité en Autriche depuis 1882. Sans chercher à faire une étude comparative des chiffres statistiques pour cette très longue période, on peut dire que la délinquance des mineurs a peu varié pendant les quatre dernières années. Si, par rapport à 1948, on constate une sensible diminution de la délinquance, une comparaison avec les chiffres de 1956 fait ressortir une légère augmentation.

La délinquance juvénile en Autriche dépasse 7% de la délinquance générale. En 1957 le total des infractions est de 117.173, dont 18.414 commises par des délinquants mineurs. Pour les années 1959 et 1960 nous avons utilisé les chiffres fournis par les *Statistiques criminelles de l'Interpol*. D'après ces chiffres, la situation de la délinquance juvénile se présente comme suit :

— 1959 : total des infractions, 238.987 ; auteurs des infractions, 205.585 ; délinquants mineurs : 17.953 ;

— 1960 : total des infractions, 241.798 ; auteurs des infractions, 206.429 ; délinquants mineurs : 17.278.

Il ressort des statistiques que la délinquance juvénile en Autriche a suivi une ligne constante pendant les trois dernières années. D'autre part la participation des mineurs est particulièrement forte dans le domaine des vols et des infractions sexuelles.

Espagne

Les statistiques judiciaires espagnoles (*Estatisticos Judicidos de España*, Madrid, 1962) englobent la période de 1953 à 1959. La majorité pénale en Espagne est fixée à 16 ans. Sans reproduire tous les chiffres, il suffit de noter l'évolution de la délinquance juvénile en pourcentage pour les trois dernières années.

	16 à 17 ans	18 à 20 ans
1957	3,1 %	9,5 %
1958	3,4 %	9,7 %
1959	3,9 %	8,4 %

Il ressort des statistiques que la délinquance des jeunes est en diminution pour la classe d'âge de 18 à 20 ans et qu'elle représente environ 11 % de la criminalité générale dans le pays. Précisons également que la plupart des infractions commises par des mineurs concernent les vols simples. Aucun mineur, d'autre part, n'a été impliqué pendant cette période dans une affaire d'infraction sexuelle.

Les conclusions des statistiques nationales sont confirmées par les *Statis-*

tiques criminelles de l'Interpol pour 1959 et 1960. D'après les renseignements fournis par ces statistiques, la situation en Espagne se présente comme suit :

- 1959 : délinquants, 23.937, dont 880 mineurs ;
- 1960 : délinquants, 25.652, dont 1317 mineurs.

L'examen de ces chiffres montre que la délinquance juvénile est en légère augmentation, même chez les mineurs de 18 à 20 ans.

France

Pour établir une statistique approximative sur l'évolution de la délinquance juvénile en France, nous avons eu recours aux renseignements fournis par les parquets, ainsi que la statistique de l'Institut national des Statistiques et des Etudes économiques (*Rapport annuel de la Direction de l'Education surveillée*, 1961). Les chiffres exposés dans les tableaux font apparaître, en 1960, une augmentation des jeunes délinquants par rapport à 1959.

Mineurs de 18 ans jugés :

- 1959 : garçons, 20.021 ; filles, 2.102 ; total, 22.123 ;
- 1960 : garçons, 24.941 ; filles, 2.403 ; total, 26.849.

La répartition des délinquants suivant leur âge se présente ainsi, pour l'année 1960 :

- moins de 13 ans : 3.025 ; de 13 à 16 ans : 8.715 ; de 16 à 18 ans : 15.154.

Il s'en dégage une augmentation de la délinquance juvénile par rapport à 1959. Elle est de 22 % pour les garçons et de 14,3 % pour les filles. Toujours, selon les statistiques des parquets, l'accroissement a été en 1959, de 3.223 jeunes délinquants de plus qu'en 1958, soit 17,05 % ; en 1960, l'augmentation est, par rapport à 1959, de 4.681, donc de 21,5 %. Autrement dit le nombre des délinquants mineurs pour cette période s'est accru de 7.137, ou en pourcentage de 45,25 %. L'examen de ces chiffres montre que la délinquance des mineurs de moins de 13 ans a diminué, tandis que pour les mineurs de plus de 13 ans l'accroissement s'accroît avec l'élévation de l'âge.

Il faut tenir compte, cependant, de la poussée démographique de la population dans notre pays avant de tirer des conclusions définitives, sur l'évolution de la délinquance juvénile. D'autre part, il faut prendre en considération l'apparition de toute une série d'infractions nouvelles qui ne figuraient pas dans les statistiques antérieures. Il s'agit d'infractions non intentionnelles et des contraventions de 5^e classe (loi du 27 novembre 1958 ; décret du 15 décembre 1958 ; loi du 23 décembre 1958 instituant les contraventions du 5^e classe).

Italie

On trouve des statistiques sur l'évolution de la délinquance en Italie pendant la période 1957-1961 dans *Documenti di vita Italiana* (n° 130, septembre 1962). L'examen des chiffres fait ressortir une augmentation progressive de la délinquance. En pourcentage cette augmentation est de

6% par rapport à 1957. Mais les chiffres concernant l'évolution de la délinquance des mineurs font défaut. Pour cette raison nous ne pouvons que reproduire les chiffres fournis par les *Statistiques criminelles* de l'*Interpol* pour l'année 1960. Sur un total de 232.982 délinquants, le nombre des mineurs est de 19.515. Ce qui représente environ 12% de l'ensemble de délinquants.

Israël

Les statistiques criminelles publiées par l'Institut de criminologie (*Criminal Statistics in Israël*, Jérusalem, 1962) englobent la période comprise entre 1949 et 1958. Le rapport commence par une introduction où sont exposées les informations utilisées pour la composition des statistiques. Des explications sont également données sur la classification des infractions, sur la responsabilité pénale qui varie suivant le sexe, l'âge et l'existence d'une législation spécialisée pour les délinquants mineurs. D'autre part l'âge de la responsabilité pénale est de 16 à 17 pour les garçons et de 18 à 19 ans pour les filles, sauf certaines exceptions.

Les chiffres indiqués dans les tableaux des statistiques montrent l'évolution de la délinquance en Israël pendant la période 1949-1958. Pour les deux dernières années de cette période la situation se présente comme suit :

- 1957 : nombre des délinquants, 51.740, dont 7.390 mineurs ;
- 1958 : — — — — — 54.130, dont 8.320 mineurs.

Pour les années 1959 et 1960 nous avons utilisé les données fournies par les *Statistiques criminelles* de l'*Interpol* qui reproduisent le rapport officiel d'Israël.

- 1959 : nombre des délinquants, 40.522, dont 8.201 mineurs ;
- 1960 : — — — — — 46.646, dont 10.798 mineurs.

Si on constate, en se référant aux chiffres, une augmentation progressive de la délinquance juvénile par rapport à la criminalité générale, il faut souligner cependant que, d'après les statistiques, le nombre des jeunes délinquants non juifs est très élevé surtout compte tenu du fait que la population non juive est minoritaire dans le pays. Ainsi pour l'année 1957 le nombre des délinquants jeunes non juifs est de 1900 et pour l'année 1958 de 1755 sur le total des délinquants mineurs indiqué plus haut. Pour les années 1959 et 1960 les *Statistiques criminelles* de l'*Interpol* n'indiquent pas la participation à la criminalité de la population non juive.

Norvège

La situation de la délinquance juvénile, d'après les chiffres fournis par les *Statistiques criminelles* de l'*Interpol*, pour la période 1959-1960, se caractérise par la stabilité de la criminalité générale et la baisse de la délinquance juvénile¹.

1. Il est intéressant de remarquer que cette constatation vaut aussi pour le Danemark et la Finlande.

— 1959 : total des infractions, 38.654 ; affaires résolues, 16.654 ; auteurs des infractions, 9.236, dont 5.126 mineurs ;

— 1960 : total des infractions, 38.700 ; affaires résolues, 15.624 ; auteurs des infractions, 9.178, dont 3.834 mineurs.

On constate, d'après ce tableau, une forte diminution de la délinquance juvénile en 1960 par rapport à l'année précédente. Un autre fait à signaler est que la délinquance des mineurs âgés de 15 à 17 ans est négligeable, tandis que la délinquance adolescente qui se situe entre 18 et 20 ans est assez importante.

Suisse

Les statistiques criminelles suisses (*Statistique de la criminalité en Suisse*, Berne, 1960) s'étendent à toutes les condamnations prononcées par les tribunaux du pays pour crime, délit ou contravention. Dans un premier tableau sont donnés les chiffres de l'évolution de la délinquance depuis 1950. Nous reproduisons ici les données statistiques des trois dernières années :

— 1958 : total des délinquants, 21.061, dont 2.255 mineurs ;

— 1959 : — — — 21.547, dont 2.051 mineurs.

Pour l'année 1960 nous avons utilisé les renseignements fournis par les *Statistiques criminelles internationales* de l'*Interpol*. D'après ce rapport la situation de la criminalité pour cette période se présente comme suit :

— 1960 : total des délinquants, 22.003, dont 2.051 mineurs. Il en ressort que la participation des mineurs à la délinquance générale est restée stationnaire pendant cette période.

* * *

A la lecture des pages qui précèdent, on se rend compte à quel point il est difficile de porter un jugement valable sur l'évolution de la criminalité juvénile dans les pays dont on vient d'examiner les statistiques criminelles. Les chiffres fournis par les rapports nationaux pour une période donnée ne peuvent être appréciés qu'en fonction de la législation pénale de chaque pays. Certes, en comparant les données statistiques d'une année par rapport à l'année précédente, nous avons constaté un accroissement de la délinquance juvénile dans presque tous les pays considérés. Il est cependant difficile de dire dans quelle proportion cette évolution est réelle en raison du manque des renseignements précis sur l'accroissement démographique et sur les particularités de la législation pénale de chaque pays. D'autre part, on ne connaît pas toutes les causes de la délinquance des mineurs ni les moyens de prévention employés par chaque pays pour la combattre. Ce sont autant de lacunes dans les statistiques qui imposent la plus grande réserve en ce qui concerne l'exactitude des données sur l'évolution de la délinquance juvénile.

L'examen des statistiques fait ressortir que la participation des jeunes à la délinquance générale n'est pas uniforme. Très importante par exemple

dans les pays anglo-saxons, elle est très basse dans certains pays nordiques. Toutefois les données statistiques ne permettent pas de préciser les causes de cette différence en pourcentage entre des pays fort semblables du point de vue culturel. De sorte que sur le plan comparatif, toute tentative de généralisation et d'appréciation des chiffres pour en tirer des conclusions valables se heurte à de grandes difficultés. Toutes ces difficultés ont d'ailleurs été déjà exposées de la manière la plus claire et la plus précise par M. le Conseiller Marc Ancel dans un article écrit en 1952 : « Observations d'ordre comparatif sur les statistiques criminelles »¹.

* * *

Il nous paraît intéressant de compléter cette étude par l'examen de la criminalité des jeunes dans les pays en voie de développement, afin de voir si le problème se pose dans les mêmes termes que dans les pays occidentaux ou si, au contraire, on relève des différences importantes.

Nous avons choisi quelques-uns des pays d'Afrique et d'Asie pour observer l'évolution de la criminalité des jeunes en nous basant sur les données des rapports nationaux. Ces chiffres étant reproduits pour tous les pays jeunes dans les tableaux des *Statistiques criminelles internationales* de l'*Interpol*, nous avons pensé qu'il n'était pas nécessaire de citer la source des renseignements concernant chaque pays. Signalons encore que les statistiques utilisées ne permettent pas de calculer l'indice ou le volume de la délinquance juvénile. Il en est autrement pour la criminalité générale. En ce qui concerne la participation des jeunes délinquants pour chaque catégorie d'infraction, elle représente la proportion des délinquants mineurs par mille délinquants. En outre la classification des délinquants mineurs est faite suivant le sexe et non pas par âge.

Birmanie

L'examen des tableaux se traduit en chiffres comme suit :

- 1959 : total des délinquants, 232.708, dont 1.166 mineurs ;
- 1960 : — — — 222.252, dont 1.681 mineurs.

Il ressort des chiffres que la tendance générale de la participation des jeunes à la criminalité générale est extrêmement basse. Il faut signaler cependant que le manque de renseignements précis sur l'âge des délinquants compris dans la rubrique « mineurs » commande la réserve sur la portée numérique des délinquants mineurs.

Ceylan

Les chiffres statistiques de Ceylan font ressortir une participation faible des délinquants mineurs à la criminalité générale pendant la période 1959-1960. Ces chiffres sont :

1. In *Revue internationale de politique criminelle*, 1952.

- 1959 : auteurs d'infractions, 47.676, dont 1.157 mineurs ;
- 1960 : — — — 51.251, dont 1.144 mineurs.

Malgré l'augmentation du total des infractions en 1960 par rapport à l'année précédente, la délinquance juvénile est en légère baisse.

Colombie

Dans ce pays en voie de développement, on constate également une baisse mais elle est beaucoup plus accentuée. En effet le coefficient de la délinquance juvénile est plus élevé, comme le montre le tableau des statistiques :

- 1959 : total des infractions, 81.091 ; auteurs, 52.208, dont 12.678 mineurs
- 1960 : — — — 78.628 ; auteurs, 51.720, dont 3.684 mineurs.

Ainsi on constate en Colombie 1960 une nette baisse en de la délinquance juvénile par rapport à 1959.

Ghana

Si l'on se rapporte aux informations fournies par les statistiques du Ghana, la délinquance des jeunes est pour ainsi dire inexistante dans ce pays d'Afrique :

- 1959 : total des délinquants, 13.013, dont 208 mineurs seulement ;
- 1960 : — — — 11.889, dont 189 mineurs.

Comme on le voit, la participation des jeunes délinquants à la criminalité générale est minime.

Indonésie

L'examen des chiffres des statistiques indonésiennes confirme notre première impression en ce qui concerne la délinquance juvénile dans les pays en voie de développement. En effet dans ce pays de cent millions d'habitants, la criminalité pour la période 1959-1960 se présente en chiffres ainsi :

- 1959 : total des infractions, 342.777 ; auteurs, 180.195, dont 8.907 mineurs,
- 1960 : — — — 323.678 ; auteurs, 152.473, dont 6.258 mineurs.

Il ressort du tableau ci-dessus que la délinquance des jeunes dans ce grand pays ne présente pas un grave problème. Reste à savoir si les données statistiques sont conformes à la réalité. En cas de réponse affirmative, il faudrait admettre que des facteurs d'ordre moral, éthique ou religieux empêchent l'individu de glisser vers la délinquance.

En conséquence il nous a semblé utile de faire une comparaison des données statistiques entre l'Indonésie et un autre pays asiatique mais fortement industrialisé, le Japon.

Japon

Toujours d'après les *Statistiques criminelles internationales* de l'Interpol pour la période 1959-1960, l'évolution de la criminalité générale et de la délinquance juvénile se présente ainsi :

— 1959 : total des infractions, 4.016.783 ; auteurs, 3.609.366 ; la participation des mineurs s'élève à 634.366 ;

— 1960 : total des infractions, 4.766.465 ; auteurs, 3.814.298 ; dont 802.654 mineurs.

L'augmentation de la criminalité générale en 1960 par rapport à 1959 se traduit en même temps par un accroissement sensible de la délinquance juvénile. Comme on le voit, l'évolution de la délinquance juvénile dans ce pays asiatique se traduit par une forte participation des jeunes à la criminalité générale, à l'opposé de ce qui se passe dans les pays asiatiques en voie de développement.

* * *

Nous avons précisé dès le début que notre exposé n'était pas une tentative de comparaisons des données statistiques relatives au problème de la délinquance juvénile, sa portée numérique et son évolution, sur le plan international. Notre tâche était plus modeste : essayer de présenter un exposé aussi clair que possible de la délinquance juvénile dans deux groupes de pays très différents les uns des autres et pendant une période limitée, sur la base des statistiques criminelles nationales.

Que peut-on conclure de cet exposé ? En examinant les statistiques criminelles des pays en voie de développement, notre attention a été attirée par la faible participation, en pourcentage, des jeunes par rapport à la criminalité générale. Pour la même période les données statistiques des pays industrialisés montrent, en général, un accroissement sensible de la délinquance juvénile. Cette impression se dégage d'une façon frappante de l'ensemble des statistiques criminelles. Il faut se garder cependant d'en tirer des conclusions hâtives fondées sur un simple examen des chiffres. Nous avons dit que l'exactitude des données statistiques est souvent fonction de la méthode d'élaboration des statistiques. En raison des systèmes juridiques différents les renseignements varient d'un pays à l'autre.

Dans quelle proportion les pays en voie de développement attachent-ils une importance particulière à la délinquance juvénile et sa détection ? Cherche-t-on toujours à détecter les mineurs délinquants et à les traduire devant les tribunaux ? La technique et l'organisation des services de recherche et de traitement en vue de la protection des mineurs sont-elles les mêmes qu'en Occident ?

On a émis la thèse selon laquelle la faible participation des mineurs par rapport à la criminalité générale est due à des facteurs d'ordre moral, familial et religieux, tandis que le progrès technique serait la cause principale de l'activité criminelle élevée des jeunes en Occident. On a parlé également de l'influence de l'urbanisation sur la délinquance juvénile. Or si certaines

infractions sont plus fréquentes en ville, d'autres sont plus fréquentes dans les campagnes¹.

Dans l'état actuel des statistiques criminelles nous pensons que toute conclusion sur l'évolution de la délinquance juvénile dans les pays en voie de développement serait hasardeuse. D'ailleurs les statistiques criminelles nationales se prêtent mal à tout travail scientifique de comparaison valable même entre des pays proches de culture et de progrès. Elles comprennent des rubriques qui diffèrent bien entendu, d'un pays à l'autre, ce qui rend extrêmement difficile la comparaison entre les différentes catégories d'infractions sur le plan international. Pour s'en convaincre il suffit d'examiner le rapport de la Commission internationale de Police criminelle, publié en 1954, sous le titre, *Statistiques de délinquance juvénile*. Tout en admettant que le rapport présente un grand progrès pour l'élaboration des statistiques criminelles sur le plan universel, il n'en est pas moins vrai que son utilisation pour un travail de comparaison présente les mêmes difficultés que les statistiques nationales.

Il résulte de ce qui vient d'être dit que l'interprétation et l'utilisation des statistiques criminelles sur le plan comparatif posent de graves problèmes. Certes il existera toujours des difficultés en matière de comparaison sur le plan universel. On pourrait cependant en supprimer un grand nombre par des études comparatives méthodiques des problèmes les plus graves dans le but de trouver des solutions acceptables pour tous les pays qui s'inspirent des principes du droit pénal moderne.

1. V. D. SZABO, *Crimes et villes*, Paris, édit. Cujas, 1960.